

Communiqué de presse du 21 décembre 2020

Un jugement incohérent ! Sauvées d'EuropaCity, les terres agricoles de Gonesse à nouveau menacées après le revirement de la justice administrative sur le plan local d'urbanisme.

Vendredi 18 décembre 2020, la cour administrative d'appel de Versailles a rétabli le plan local d'urbanisme (PLU) de Gonesse (Val-d'Oise), annulé en première instance, relançant ainsi la possibilité d'urbaniser 280 hectares de terres agricoles très fertiles situées à 15 kilomètres au nord de Paris, dans une zone interdite à l'habitat puisque entre deux aéroports.

« Cette décision est une très mauvaise nouvelle pour l'ensemble des habitant·es de Gonesse et de l'Ile-de-France, qui croyaient pourtant qu'après l'annonce en novembre 2019 de l'abandon d'EuropaCity, les terres agricoles étaient enfin sauvées, déclare Bernard Loup, président du Collectif pour le Triangle de Gonesse.

Adoptée en 2017 pour permettre la construction du mégacentre commercial et de loisirs EuropaCity, ainsi qu'un « quartier d'affaires international », **la révision du PLU de Gonesse avait d'abord été annulée en mars 2019 par une décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise**, au motif notamment que le projet d'urbanisation était de nature à « bouleverser l'équilibre existant entre le développement urbain et l'utilisation économe des espaces naturels » et à porter atteinte à « la protection des milieux naturels et des paysages, de la préservation de la qualité de l'air, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes ».

La cour administrative d'appel de Versailles a choisi de rejeter ces arguments un à un, estimant que l'urbanisation des terres agricoles de Gonesse serait compatible avec les dispositions du Code de l'urbanisme.

Pour le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG), la décision de bétonner ces terres est d'autant plus absurde et contraire à ce Code que la lutte contre le changement climatique, pour la biodiversité et la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire sont devenues des priorités absolues de première urgence.

Le CPTG n'est d'ailleurs pas seul à contester le choix de l'urbanisation : **dès 2017, la ZAC (zone d'aménagement concertée), couplée avec la construction d'une gare dans une zone interdite à l'habitat, a fait l'objet d'une série d'avis défavorables**, émanant à la fois de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la Chambre interdépartementale d'agriculture, de l'Autorité environnementale ainsi que du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur la révision du PLU.

A plusieurs reprises, des membres du gouvernement et le président de la République lui-même se sont prévalus de l'abandon d'EuropaCity comme marqueur de leur engagement pour l'écologie et notamment lors de la restitution des travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Après cette décision politique et le rapport rédigé par Francis Rol-Tanguy, les défenseurs des terres agricoles attendent une nouvelle décision politique de l'Etat, en cohérence avec la première, pour la préservation de ces terres.

Un projet alternatif à l'urbanisation, baptisé CARMA (Coopération pour une ambition agricole, rurale et métropolitaine d'avenir) existe : il propose la sauvegarde de l'intégralité des terres du triangle de Gonesse ainsi que l'adoption pour le Pays de France d'un projet ambitieux de transition écologique permettant de développer dans les villes alentour des activités économiques dans les domaines de la production agricole, de la mobilité durable et de l'éco-construction.

Il est impossible qu'une telle ambition, de niveau départemental, puisse se concrétiser avec le maintien d'une ZAC même réduite, qui serait un symbole de l'étalement urbain que l'Etat prétend combattre.

Devant la menace qui pèse à nouveau sur les terres fertiles du Triangle de Gonesse, le CPTG annonce un recours devant le Conseil d'Etat et prépare une série de mobilisations en 2021, dont un premier rassemblement citoyen organisé sur le triangle de Gonesse le dimanche 17 janvier 2021.